



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2023 A 19H00

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion**
- **Convention de collaboration avec l'Association Foncière Pastorale**
- **Travaux : avancement et programmation**
- **Point financier**
- **Foncier : délaissement, achats, biens sans maître**
- **Bâtiments en ruine : arrêtés de péril**
- **Logements vacants : législation et fiscalité**
- **SCOT : avancement et présentation du « Projet d'Aménagement Stratégique »**
- **Urbanisme : mise à jour du PLU et du SPR**
- **Rappel réglementation**
- **Maison des Alpages : évolution**
- **Fêtes de fin d'année : programmation**
- **Urbanisme : point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 09/06/2023 est approuvé à l'unanimité

### **DELIBERATIONS :**

- **ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE DE BESSE EN OISANS : CONVENTION DE COLLABORATION POUR L'APPUI AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**: convention tripartite entre l'AFP, La Commune et la Communauté de Communes de l'Oisans afin de définir l'aide technique (secrétariat mis à disposition par la CCO), et les participations financières à cette aide (Commune et AFP)
- **ALPAGES / DIAGNOSTIC EXPLOITATION 2023** : réalisation un diagnostic d'exploitation des alpages pour la saison d'estive 2023, afin de constater les pratiques (bonnes ou mauvaises) et de prévoir les adaptations et/ou aménagements nécessaires à une meilleure exploitation.
- **ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN SITUEE EN FACE DU PARKING DU GAY (ANCIENNE DECHARGE)** : après accord des propriétaires, validation de cette acquisition

### **TRAVAUX :**

Sont en cours :

- Débroussaillage et déboisement « Pré Arnaud » et « Sur Clot » (travaux réalisés par l'ONF)
- Reprise de voirie et de la gestion des eaux pluviales à l'entrée du village

A venir :

- Voirie et réseaux Eaux Pluviales Rue les Mouterres et début de la Rue de la Chapelle

### **POINT FINANCIER :**

- L'exécution du budget est conforme au prévisionnel. Des ajustements minimes seront peut-être nécessaires en fin d'exercice

### **FONCIER :**

- **Délaissement / achats de terrains** : Suite à création de l'AFP, des propriétaires ont fait de part de leur souhait de céder leurs parcelles à la commune. Des réflexions sont en cours en fonction de la localisation de ces parcelles (et donc l'utilité de les acquérir ou non)

- **Biens sans maitre :** les biens dits « sans maitre » (dont la succession n'a pas été soldée dans les 30 ans) peuvent être intégrés dans les biens communaux. Un travail de recherche, en concertation avec le service des impôts est à effectuer au préalable d'une procédure relevant d'un cadre légalement défini.

#### **BATIMENTS MENACANT DE RUINES :**

- 2 bâtiments menaçant de ruine situés à l'intérieur du village feront l'objet prochainement d'un arrêté de péril (procédure visant à sécuriser ces bâtiments contre tout risque d'effondrement sur le domaine public et les usagers, à charge des propriétaires)

#### **LOGEMENTS VACANTS :**

- Un nouveau régime fiscal sera prochainement appliqué aux logements dits «vacants » (sur taxe) afin de favoriser une nouvelle occupation de ces logements

#### **SCOT :**

Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) qui pour rappel est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire) arrive à sa phase finale d'élaboration. Il devrait être prochainement soumis à enquête publique avant sa mise en application

#### **URBANISME : mise à jour du PLU et du SPR :**

Lorsque le SCOT sera adopté et mis en en application, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Site Patrimonial Remarquable (SPR – ex AVAP) de Besse devront être revus afin de se mettre en adéquation, notamment au niveau des zones potentiellement constructibles

#### **REGLEMENTATIONS DIVERSES :**

**Elagage des arbres situés à l'intérieur du village / Raccordement au réseau pluvial / Pose d'arrêts de neige :** les propriétaires concernés seront prochainement destinataires d'un courrier leur demandant de faire le nécessaire dans ce sens.

#### **Maison des Alpagnes :**

- La Communauté de Communes de l'Oisans mène actuellement une étude pour une mutualisation du fonctionnement de la Maison des Alpagnes (mise à disposition de moyens techniques, de personnel etc.)

#### **Fêtes de Fin d'années**

- **Repas des + de 61 ans :** Le Conseil Municipal souhaite maintenir ce temps de partage. La date retenue est le samedi 11 novembre 2023  
Des invitations sont adressées aux personnes concernées. En cas d'omission ou pour tout renseignement complémentaire, s'adresser en Mairie
- **Sapin de Noel :** animation prévue pour le 16 décembre 2023

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point sur les différentes demandes d'urbanisme en cours et en projet
- Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes
- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu 2eme quinzaine de novembre



*[Handwritten signature]*